

chose pouvaient amener des difficultés, mais que la question n'était pas urgente. Il disait aussi dans la même lettre que les désirs de changements exprimés par les pétitionnaires de Québec et de Montréal étaient dictés par l'esprit de faction, et qu'à l'exception de quelques hommes obscurs les Franco-canadiens comprenaient les avantages que leur donnait l'acte (1774), l'esprit de faction n'ayant guère fait de progrès parmi eux.

En juin 1787, lord Dorchester rapportait à Sydney que le parti anglais avait gagné du terrain par l'arrivée des loyalistes, et que le désir d'une chambre d'assemblée augmenterait sans doute. Il recommandait la prudence et l'étude, et conseillait de faire imprimer et circuler les projets de changements afin qu'ils pussent être discutés et compris, reconnaissant candidement n'avoir lui-même aucun plan à suggérer. Il accompagnait sa lettre d'un mémoire de la part des loyalistes représentant les nouveaux établissements s'étendant depuis la Pointe-au-Baudet jusqu'à Niagara, et daté à New-Johnstown (Cornwall) le 15 avril 1787. On en trouvera un précis à la page 195 de la liste. Rien n'y est dit d'une chambre d'assemblée, ni d'un changement de constitution, à moins qu'on considère ainsi une demande de changement dans la tenure des terres.

Le 14 septembre de la même année (1787) lord Sydney écrivait qu'on n'avait aucunement l'intention de changer la constitution de la province, mais qu'il serait recommandé au Roy de changer la tenure des terres à Québec; et le 20, dans une lettre privée à lord Dorchester, il dit: "On doit s'attacher à respecter les droits et les opinions des Canadiens d'origine en tout ce qui regarde un changement de gouvernement, autrement sous le prétexte de donner une constitution libre nous ferions acte de tyrannie réelle." Il dit ensuite qu'on ne pense pas pour le moment à faire de changements dans l'acte de Québec, et il continue: "Personne n'a soumis de plan d'une assemblée, et la vérité est qu'il serait très difficile d'en formuler un qui ne fût pas de nature à rencontrer de très grandes objections, mais je prévois, comme Votre Seigneurie, qu'à mesure qu'augmentera dans la province le nombre des colons de la Grande-Bretagne ainsi que des loyalistes, les demandes d'une pareille institution seront plus fréquentes et plus pressantes."

Il n'est pas nécessaire de retracer pas à pas la marche des événements qui ont conduit à la décision prise de révoquer l'acte de Québec de 1774 et de donner une nouvelle forme au gouvernement.

Les lettres de M. Grenville dans la note B exposent assez au long les raisons qui nécessitaient un changement et la division de la province, cette dernière mesure étant contraire à l'avis de lord Dorchester. On verra qu'une des premières propositions était de donner aux membres du conseil législatif un titre d'honneur soit personnel soit héréditaire, tel que qualité de baronnet provincial en premier lieu, avec rang plus élevé quand le justifieraient de plus grandes richesses dans la province. A cette proposition aussi lord Dorchester était opposé pour la raison qu'à cause de l'état de fluctuation de la propriété dans ces provinces, tous honneurs héréditaires seraient exposés au risque de tomber en discrédit. Ceux qui voudront étudier l'histoire de l'acte de 1791, pourront lire avec avantage la correspondance échangée entre lord Grenville et lord Dorchester et le projet de bill portant les modifications de lord Dorchester. Il est vrai que ceux qui ont traité des événements de cette période ont parlé de cette correspondance, mais le texte de ces documents, ainsi que d'autres qui font partie de la note B, n'a jamais été publié, que je sache.